

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

PROJET PARTICULIER PP-028

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin d'autoriser l'occupation d'un local par une école d'art martial dans la suite 300 au 6755, boulevard Maurice-Duplessis, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. (PP-028)

Cette résolution est déposée au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 février 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate